

117^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2022
PV DU C.E du 31 Août 2022 **Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC**

Le 31 Août 2022, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 117^{ème} réunion en session ordinaire, en présentiel et par visioconférence à Kinshasa, dans la salle « Suzanne MUK » de l'hôtel SULTANI.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La vérification du quorum indique que ce dernier est atteint. En conséquence, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

1. SEM Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, présent ;
2. SEM Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Président du CE, présent ;
3. Laurent NKINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, présent ;
4. Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, présent ;
5. Honorable Jean de Dieu MOLEKA, point focal Sénat, Présent ;

Entreprises Extractives :

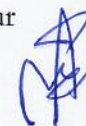
6. Monsieur KASSONGO Bin Nassor, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent ;
7. José MINGA'S, Délégué des Entreprises Forestières, présent ;
8. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des entreprises minières publiques, Membre, présent ;
9. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente (*par visioconférence*) ;

Société Civile :

10. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
11. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
12. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société civile, Membre, présente ;
13. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;

Membres ayant donné mandat :

14. SEM Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Président du CE, représentée par Monsieur Yves KITUMBA, Directeur de Cabinet, présent ;
15. SEM Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur Cyrille MBUWA, Conseiller ;
16. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Lassry KITENGE, Conseiller ;

1

17. Monsieur Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, représenté Jeef MUNUNU, Conseiller à la Présidence de la République ;
18. Monsieur Simon TUMA-WAKU, Délégué des entreprises minières, Membre, représenté par Monsieur KASSONGO Bin Nassor, membre.

Est absent ou empêché :

1. Honorable François NZEKUYE, point focal Assemblée Nationale.

La présidence de la réunion est assurée par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et le secrétariat par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

Ont également pris part à cette réunion comme observateurs, les Experts des Ministères sectoriels, les représentants des Ambassades de Belgique, France, Suède et Allemagne, et des Organisations ci-après : UE, GIZ, FIB, USAID, NRG, FNPSS, Cabinet Deloitte, Groupe de Coordination des Partenaires GCP ainsi que les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST).

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

Après son mot de bienvenue, le Président du Comité Exécutif demande au Coordonnateur national de présenter l'Ordre du jour. A l'issue de la présentation, le Coordonnateur National sollicite et obtient le report à la plus proche réunion, le traitement du 5^{ème} point relatif à l'examen du projet modifiant et complétant le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'ITIE-RDC étant donné que le GTT n'a pas finalisé l'examen des amendements venus du Ministère du Plan. Le report dudit point étant accepté, le Président demande ensuite s'il y a un point que les membres voudraient faire inscrire à cet ordre du jour, avant son adoption.

Un membre du collège de la société civile propose que soient inscrits les points restés en suspens lors de la précédente réunion du CE. Il s'agit de : (i) la situation des recettes recouvrées à ce jour par le Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN), (ii) la mise à disposition au C.E de l'avenant signé entre l'Etat Congolais et la société X-CALIBUR pour les recherches géologiques sensées être financées par le FOMIN, (iii) le protocole d'accord signé entre le Gouvernement Congolais et le Groupe Ventora de l'homme d'affaires Dan Gertler ainsi que (iv) l'accord entre la RDC, SOKIMO et AJN Resources.

Le même membre ajoute deux nouveaux points d'informations à savoir : (i) le dossier d'appel d'offres lancés par la RDC pour la vente aux enchères des blocs pétroliers et (ii) la situation de l'exploitation des minerais au Nord-Kivu.

Le Président relève que les nouveaux points proposés peuvent être inscrits à la prochaine réunion et demande au Comité Exécutif, moyennant ces amendements, d'adopter l'ordre du jour réaménagé comme suit :

- (1) Présentation du projet de PV de la réunion du 26 mai 2022 ;
- (2) Points d'information :

- Validation de la RDC ;
- Avancement de la mise en œuvre du processus ITIE, dont (i) production des rapports sur : l'artisanat minier, filières Cuivre & Cobalt et 3T & Or, la Forêt, la Revue des états financiers des entreprises publiques exercices 2019- 2020 et

- l'Evaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales des entreprises extractives, (ii) vulgarisation du Décret sur la redevance minière) ;
- (3) Présentation des Rapports d'Audit (i) organisationnel et (ii) financier du Comité National de l'ITIE-RDC ;
 - (4) Processus de remplacement de deux Délégués du Collège Société civile au Comité Exécutif (C.E) ;
 - (5) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC ;
 - (6) Examen des points restés en suspens : (i) Dossier FOMIN, (ii) Accord RDC et Groupe Ventora, (iii) Contrat RDC – SOKIMO et AJN Ressources (iv) Avenant X-Calibur ;

Délibération :

L'ordre du jour réaménagé est adopté.

III. DU DEROULEMENT DE LA REUNION

Premier point à l'ordre du jour : Présentation du PV de la réunion du 26 mai 2022

A la demande du Président du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2022.

Le Président demande s'il y a une observation des membres relative à ce procès-verbal avant qu'il ne soit adopté. Le Coordonnateur National indique qu'il y a une omission du nom d'un membre qui a donné mandat dans le P.V. Le nom omis est ajouté séance tenante.

Aucun autre amendement ni observation des membres n'ayant été soulevés, le PV de la réunion ordinaire du Comité Exécutif du 26 mai 2022 est adopté.

Délibération :

Le Procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 26 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Deuxième point à l'ordre du jour : Points d'information sur :

- **La Validation de la RDC**

A la demande du Président du Comité Exécutif, le Coordonnateur National fait le point sur la validation de la RDC en soulignant le fait que depuis le 18 juillet 2022, l'équipe de validation a transmis au ST son rapport final d'évaluation initiale avec une note globale de 85,5%. Cette note provisoire correspond à un niveau de progrès élevé de transparence comparativement à la note de 84% initialement attribuée par l'équipe de validation dans son projet de rapport avant les commentaires du GMP.

Il signale que ledit rapport est actuellement sous examen au Comité de validation qui le soumettra au Conseil d'Administration de l'ITIE International prévu en octobre prochain pour décision finale.

Par ailleurs, le Coordonnateur National fait part au Comité Exécutif d'une information selon laquelle une frange d'une partie prenante de la société civile fait un lobbying auprès du Secrétariat International dans l'objectif de faire baisser le score de la RDC en évoquant des cas qui, cette partie, seraient liés à la restriction de l'espace civique suite à la prise de position de certains acteurs de la société civile sur des questions ayant trait à la gouvernance des ressources naturelles.

C'est notamment, les cas : (i) du Coordonnateur de la LITRASE qui a allégué avoir été menacé par les Avocats de l'ex-Premier Ministre ILUNGA ILUNKAMBA pour avoir dénoncé, après le départ de dernier, le détournement des fonds du FOMIN ainsi que (ii) du Président du CRONGD/Kasaï Oriental qui a allégué avoir été menacé par les dirigeants de la MIBA pour avoir dénoncé la mégestion de la MIBA.

Le Coordonnateur National de l'ITIE enchaîne en disant que ces allégations n'avaient pas été portées au Comité Exécutif, avant qu'elles ne soient transmises à l'équipe de validation par les concernés.

C'est ainsi qu'il sollicite du Comité Exécutif en tant que plateforme de débat, une réaction urgente pour apporter des clarifications à ce sujet.

Un membre du collège société civile revenant sur ces faits souligne que lors de plusieurs activités des OSC engagée dans le processus ITIE, ces cas avaient été suffisamment commentés et documentés par la société civile qui les a partagés avec l'équipe de validation lors des consultations. Il s'étonne que ces cas reviennent ce jour alors qu'il s'est avéré qu'ils n'avaient aucun lien avec la mise en œuvre de l'ITIE. Il ajoute que ces acteurs bien identifiés et leurs organisations sont libres et exercent leurs activités sans aucune contrainte. Il soutient qu'il est impérieux que le Comité Exécutif développe un argumentaire afin de faire valoir la position de la RDC.

Intervenant en ligne, un membre du collège des entreprises insiste sur la nécessité pour le Comité Exécutif d'agir par voie d'un lobbying en faveur de la RDC afin de faire passer le vrai message.

Il s'interroge comment une organisation de la Société civile peut se battre contre l'intérêt général de tout un pays et de qui s'agit-il ?

Un autre membre du collège entreprises s'indigne du fait que l'on veuille rétrograder la cote de la RDC à cause des cas individuels qui n'entravent pas le processus. Il estime que cette attitude est de nature à décourager la mise en œuvre de l'ITIE par le pays étant donné que beaucoup d'efforts ont été fournis et il n'est pas question de les remettre en cause.

Un membre du collège société civile estime qu'il est important d'identifier le groupe qui a saisi le Secrétariat International et propose d'organiser une rencontre ensemble afin de lever une option salubre pour le processus ITIE en RDC.

Un autre membre du collège société civile fait savoir que les allégations du CRONGD et de LITRASE n'ont jamais été transmises au Comité Exécutif pour être débattues. Il s'étonne de l'acharnement qui en est fait actuellement contre la RDC pour les besoins de la validation.

Un autre membre du collège société civile fait observer que les cas en question ont été évoqués lors des consultations par l'équipe de validation et s'étonne qu'ils refassent surface. Il propose que le GMP les étaye avec un argumentaire soutenu.

Le Président fait observer qu'il est incompréhensible que les cas soulevés soient traités en dehors du Comité National de l'ITIE-RDC en tant que cadre regroupant toutes les composantes pour échanger si entraves il y a, et proposer des pistes de solutions. Il rappelle que le Comité a estimé à l'unanimité qu'il s'agit des faits privés et que rien ne démontre qu'après ces dénonciations, le Gouvernement ou d'autres institutions publiques ont entravé le fonctionnement normal des organisations précitées ou de leurs animateurs. Il conclut que ces arguments sont à faire valoir auprès des instances de l'ITIE Internationale.

A cet effet, il charge le Coordonnateur National de prendre les contacts nécessaires.

- **L'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE**

Poursuivant, le Coordonnateur National fait état de l'avancement de la mise en œuvre comme suit :

- i) **Elaboration des Rapports ITIE :**

- Rapport sur l'artisanat minier, filière Cuivre et Cobalt (sous financement du ministère Belge des Affaires Etrangères via le Secrétariat International) : il signale que le Cabinet EnerTeam a gagné le marché et compte tenu du long processus constaté pour cette filière, la production du Rapport est attendue à fin janvier 2023.
- Rapport sur l'artisanat minier, 3T & Or (financé par ENABEL/Belgique) : le marché est en cours de contractualisation et c'est le Cabinet Mazzars qui va élaborer ce Rapport.
- Rapport sur le secteur forestier financé par l'ambassade des Pays-Bas : le cadrage est en cours d'élaboration par le Cabinet KPMG. C'est ainsi qu'une mission a été effectuée en compagnie d'une équipe des experts du Secrétariat Technique de l'ITIE et de la Fédération des Industriels du Bois (FIB) dans les Pools Bandundu et Mbandaka. Il est à noter que le Rapport de conciliation sera élaboré par le Cabinet EnerTeam.

Sur demande du Coordonnateur National, le Président a accordé la parole au Président de la FIB, Monsieur MOLA MOTYA Gabriel pour présenter l'économie du rapport de mission effectuée dans l'ex Bandundu et l'ex Equateur. Il souligne que, dans les deux provinces, le message de l'équipe a porté sur les enjeux sur la forêt, la contribution de ce secteur dans l'économie nationale, la question sur l'emploi, la parafiscalité et la fiscalité, les obligations sociales et environnementales des exploitants forestiers ainsi que l'intérêt de l'intégration du secteur forestier dans le processus ITIE en invitant tous à la déclaration de leurs données à l'ITIE.

- Rapport sur le renforcement des divulgations des entreprises publiques : le Cabinet EnerTeam qui a gagné le marché est déjà à l'œuvre et le rapport est attendu pour fin novembre 2022.
- Rapport sur l'évaluation d'exécution des obligations sociales et environnementales par les entreprises extractives : le Cabinet KPMG a été retenu pour produire le rapport au plus tard fin novembre 2022.
- Rapport Standard ITIE-RDC 2020-2021 : le Coordonnateur National informe qu'on est à l'étape du recrutement du Consultant chargé d'élaborer ce rapport. Compte tenu de l'échéance de publication au 31 Décembre 2022 qui approche et le retard pris pour collecter les données du Cadrage, le Coordonnateur National fait observer que recrutement du consultant par la procédure d'appel d'offres risque d'entraîner davantage le retard dans la publication du Rapport. C'est ainsi qu'il sollicite du Comité Exécutif l'autorisation de recourir à la procédure d'entente directe avec le Cabinet qui sera retenu par la Cellule de gestion des projets et des Marchés Publics et approuvé par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Il indique que deux cabinets présentent déjà le profil requis. Il s'agit de KPMG pour avoir accompagné la RDC lors de la validation qui a conduit à la conformité et EnerTeam (ex BDO Tunisie) qui compte à son actif plusieurs apports produits pour la RDC.

Il fait remarquer que le choix se fera entre ces deux cabinets dont les dossiers seront partagés avec la DGCMP pour obtenir l'Avis de Non Objection (ANO).

ii) Vulgarisation du Décret sur les quotités des 25% ou 15% de la redevance minière :

Cette activité de la vulgarisation du Décret sur les modalités de collecte, de répartition, de gestion et de contrôle des quotités des 25% et 15% de la redevance minière versée aux provinces et entités territoriales décentralisées a été exécutée dans les provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Uélé avec l'accompagnement du Directeur de Cabinet du Premier Ministre et du Conseil Présidentiel de Veille Stratégique (CPVS).

iii) Sensibilisation des acteurs du secteur minier artisanal

Cette sensibilisation des acteurs de l'artisanat minier, a été menée dans les mêmes provinces que celles concernées par l'activité de vulgarisation du Décret ainsi que la Province du Nord-Kivu.

iv) Sensibilisation des acteurs du secteur forestier

Cette sensibilisation des acteurs du secteur forestier, a été menée en collaboration avec la société civile et a porté sur la Norme ITIE ainsi que la collecte de données pour le cadrage dans les pools de Bandundu (Provinces de Kwilu, Kwango et Maï-ndombe), Mbandaka (Provinces de l'Equateur et Tshuapa) et la Province du Haut-Uélé.

Pour clore ce point d'information, le CN est revenu sur les réunions tenues avec les PTF pour signaler que GIZ et NRGI sont disposés à accompagner l'ITIE dans le cadre de la dissémination des rapports thématiques. Les contacts se poursuivent avec les PTF pour rendre effectives les divulgations systématiques et un calendrier de différentes activités convenues avec ces partenaires sera produit en temps opportun.

Après cette présentation, le Président invite les membres à faire leurs observations.

Débat :

Le Président s'interroge sur cette proposition de l'entente directe et voudrait se rassurer si, en tant que Coordonnateur de l'ITIE, cette procédure n'est-elle pas contraire à la transparence prônée par l'ITIE. Il recommande de passer par un appel d'offre en sollicitant une abréviation de délai.

Le Coordonnateur souligne qu'il sera fait référence à la DGCMP pour expliquer le contexte et c'est cette dernière qui approuvera la procédure de sélection, et accompagnera l'ITIE dans ce processus après un contrôle de fond de chaque dossier qui sera présenté. Il fait observer que cette question a été abordée avec la DGCMP et toutes les contraintes de temps ont été analysées et prises en compte pour envisager l'entente directe.

Compte tenu du temps restant à courir, un membre du collège société civile voudrait s'assurer que le ST respectera l'échéance de publication dudit rapport et que ce dernier contiendra des informations fiables conformes à la Norme.

Le Coordonnateur National répond en disant que le cadrage est en cours d'élaboration par le ST et le Consultant en tant qu'Administrateur Indépendant n'aura qu'à faire la conciliation.

Le Président revient sur la question d'entente directe en indiquant qu'elle aurait dû être soumise avant pour une suite et constate que le CE est placé devant un fait accompli.

Un membre du collège entreprises tout en étant d'avis avec le Président, suggère s'il est possible que le rapport soit scindé en deux, étant donné que le 1^{er} semestre 2020 a déjà fait l'objet d'un rapport publié et de produire un rapport concernant le 2nd semestre 2020 afin d'alléger la pression du travail. Dans ce cas, le Rapport des données 2021 pourra être publié en janvier 2023.

Le Coordonnateur National fait remarquer que, depuis l'adoption des TdR en janvier 2022, il avait été question de commencer le rapport en avril mais suite à la situation de validation, il a été recommandé de postposer après les états financiers des entreprises.

Un membre du collège société civile s'interroge sur la légalité de la procédure d'entente directe tandis qu'un membre du collège Institutions estime que la planification des activités n'a pas été bien faite pour justifier sur l'accord d'entente directe pour les marchés publics.

Le Coordonnateur National rassure que le ST a fait toutes les démarches auprès de la DGCMP, autorité habilitée à autoriser la procédure des marchés publics. Il signale qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et suggère même que le Comité Exécutif autorise le Secrétariat Technique d'élaborer ce rapport.

Le Président estime que si la DGCMP donne le quitus, il y a lieu de procéder au marché de gré à gré et invite le Comité exécutif à autoriser moyennant un écrit prouvant cet accord de la passation des Marchés.

Délibération :

Le Comité Exécutif autorise le ST de recourir à la procédure d'entente directe pour recruter le Consultant chargé d'élaborer le rapport standard ITIE, exercices 2020 et 2021.

Troisième point de l'ordre du jour : Présentation des Rapports d'Audit (i) organisationnel et (ii) financier du Comité National de l'ITIE-RDC

Le Coordonnateur National signale que ces deux Rapports seront présentés respectivement par le Consultant Raymond KABONGO qui interviendra en ligne pour l'Audit organisationnel et le Cabinet Deloitte pour le Rapport d'audit financier, exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, présent à cette séance.

- **Rapport d'Audit organisationnel**

Invité par le Président à faire l'économie du rapport d'audit organisationnel, le Consultant a présenté le rapport qui s'articule autour de (i) une introduction, (ii) un état des lieux du Comité National de l'ITIE actuel, (iii) une analyse de l'organisation du Comité National, (iv) une analyse fonctionnelle du ST, (v) des synthèses et des défis et (vi) des recommandations. Il explique que ce document décrit les travaux et les résultats de l'audit organisationnel de l'ITIE-RDC en s'appuyant sur l'analyse détaillée des documents existants, des entretiens avec les experts ITIE et s'inscrit dans

le cadre global de l'appréciation sur la pertinence de la structure ITIE RDC laquelle fonctionne selon l'approche acceptée par le SI qui a mis en place le GMP composé du Comité Exécutif (organe de pilotage) et du Secrétariat Technique (organe d'exécution).

Il a soulevé le point important concernant la nature juridique de l'ITIE-RDC. Selon le projet de Décret modifiant celui de 2009, l'ITIE est une structure spécialisée sous tutelle du ministère du Plan dotée d'une autonomie administrative et financière. C'est ce Décret une fois publié qui déterminera le fonctionnement du Comité National de l'ITIE ainsi que le statut de membres du ST.

Il rappelle que le contexte de cette étude s'est faite sur base de la Norme ITIE et cet audit avait pour but de rencontrer les mesures correctives issues de la validation de 2019 portant notamment sur les exigences 1.4 sur la gouvernance du GMP.

En ce qui concerne l'état des lieux, il fait observer que la RDC avait eu la note de progrès inadéquat au regard de l'exigence 1.4 précitée, car les aspects importants de l'exigence n'avaient pas été mis en œuvre et que l'objectif global n'était pas atteint. Pour rencontrer cette exigence, le Comité National de l'ITIE a mené des actions tendant à la révision du Décret qui a été examiné et validé en septembre 2021 par le GMP, en attendant sa publication par le Premier Ministre.

Sur la gouvernance du GMP, il relève que les attributions du CE ont évolué de même que sa composition tandis que le fonctionnement du CE et du ST sont fixés par un règlement intérieur. Il indique qu'aucun mécanisme de délégation de pouvoirs ou de remplacement des membres absents n'a été défini clairement ainsi que l'ordre de préséance du collège Institutions au niveau des membres du gouvernement qui se posent avec une incidence sur le fonctionnement du CE.

S'agissant de l'analyse organisationnelle, l'examen de certains indicateurs de performance tels le mode de désignation des délégués des composantes au CE, la régularité de tenue des réunions du CE, le taux d'exécution des décisions du CE et la viabilité financière de la structure ont révélé ce qui suit :

- l'action du CE serait efficace avec la participation active de tous les membres de la composante Institutions publiques ;
- la régularité des réunions du CE a été perturbée par l'instabilité du gouvernement, la qualité de membres et responsables des institutions, la pandémie Covid-2019 ;
- la mise en œuvre des décisions du CE a connu des difficultés dont le manque des moyens financiers conséquents pour le fonctionnement du ST.

Concernant les recommandations :

- il a évoqué la première matrice laquelle a pris en compte des observations reprises dans le Rapport de validation final de 2019 sur le respect de l'exigence 1.4, notamment l'approbation de la procédure de désignation et de remplacement de délégués du collège entreprises, le renouvellement de la composition du GMP suivant les règles légales, la mise à jour des règles de gouvernance internes de l'ITIE, la clarification sur les indemnités journalières. Cette matrice comprend l'Exigence, le constat et les recommandations qui peuvent se résumer comme suit :
 - Pour la procédure de désignation et de remplacement de délégués du collège entreprises, il a été relevé que le collège entreprise a approuvé le Référentiel signé par les représentants des entreprises transmis au ST, pas de recommandation ;
 - Pour le renouvellement de la composition du GMP, il existe un projet de décret modificatif qui a été élaboré et est en attente de signature pour sa promulgation ;
 - Concernant la mise à jour des règles de gouvernance internes de l'ITIE, les documents de gouvernance ont été revus et adoptés (projet de Décret et Règlement Intérieur).

La recommandation est de les signer dans les meilleurs délais et publier pour la mise en application des textes révisés.

- S'agissant de la clarification sur les indemnités journalières, les règles de pratique des indemnités sont publiées sur le site ITIE.
 - Pour le plan de travail comportant des objectifs clairs ainsi que le calendrier aligné sur les délais fixés par le Conseil d'Admin de l'ITIE, le PTBA 2021 est conforme à l'exigence et recommande son application effective et le respect du même format pour le PTBA 2022.
- La deuxième matrice concerne l'évaluation des forces et faiblesses des ressources humaines de l'ITIE-RDC et sa capacité à affronter les nouveaux défis de mise en œuvre. Il a été relevé ce qui suit :

Du point de vue défis organisationnels : il a été observé :

- une difficulté de décaissement par le gouvernement de la dotation due à l'ITIE a été observée, d'où la nécessité d'examiner de nouvelles possibilités d'autres sources de financements additionnels et l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'une banque en faveur de l'ITIE pour son fonctionnement, recommandation au CE ;
- une faible sensibilisation du public, d'où la nécessité de mettre en place une stratégie de communication avec les moyens financiers appropriés afin d'atteindre le grand public et susciter le débat citoyen sur les rapports ITIE, recommandation destinée au CE et ST.
- Le statut juridique du personnel du ST inadapté, d'où retenir le statut d'experts recruté sur base d'appel à candidature est mieux indiqué que celui de Consultant. Cela doit tenir compte du rôle très technique du ST en vue de garantir un bon niveau de rémunération aux Experts au regard de leur expertise et sous-traiter la fonction de personnel d'appoint auprès des maisons de placement pour garantir les droits sociaux. Au vu de la Norme, des progrès ont été accomplis pour cette exigence avec la mise en place du GTT pour éviter l'instabilité politique et les aléas de fonctionnement du CE.

Pour terminer son exposé, il souligne que l'ITIE, dans sa configuration actuelle, a deux défis majeurs à relever pour sa mise en œuvre. Il s'agit de :

- 1) Du point de vue organisationnel : il suggère de revisiter l'organigramme et clarifier les rôles afin de les aligner sur le mandat et la vision de l'ITIE,
- 2) Du point de vue politique des ressources humaines : il recommande de revoir le statut juridique du personnel au regard des emplois permanents pour l'adapter au statut des experts de haut niveau avec une rémunération conséquente.

Après cet exposé, le Président invite les membres à présenter leurs observations s'il y a en. Aucune observation n'ayant été soulevée, le Président demande aux membres d'adopter ce rapport.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte le Rapport d'audit organisationnel présenté par le consultant.

Le Président note que les rapports d'audit financier portent sur cinq exercices de 2016 à 2020 et nécessitent un examen approfondi compte tenu de leur pertinence. A cet effet, il sollicite le renvoi de l'examen de ces rapports à une à une séance extraordinaire avant la tenue de la réunion ordinaire.

Délibération:

Le CE décide de renvoyer l'examen des rapports d'audit financier, exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 à une session extraordinaire à programmer.

Quatrième point de l'ordre du jour : Processus de remplacement de deux Délégués du Collège Société civile au Comité Exécutif (C.E)

Le Coordonnateur National, tout en rappelant que la société civile est libre et indépendante de désigner ou remplacer ses délégués au sein de leur collège selon le protocole de la participation de la société civile, indique avoir reçu le PV de désignation ainsi qu'une lettre de protestation de deux délégués de la société civile, membres du CE. Pour ce faire, il demande au porte-parole du collège société civile de faire le point.

Prenant la parole, monsieur Jean Claude Katende informe le Comité que deux délégués en l'occurrence Albert Kabuya et lui-même sont fin mandat au CE et la société civile devait pourvoir à leur remplacement. Il signale que, conformément au code de conduite des organisations de la société civile impliquées dans l'ITIE, le mandat devrait revenir à trois plateformes à savoir, PCQVP, POM et RRN. Ces dernières ont mis en place une commission chargée des élections dirigée par Maître JC Katende. Il indique que certains principes ont été levés qui visaient entre autres, la révision du code de conduite qui date de 2014 en favorisant l'inclusion et la prise en compte des dimensions du pays ainsi que du nombre élevé d'acteurs. Il rappelle que ces élections concernaient deux délégués venant de Kinshasa et un délégué de l'ex Katanga et devraient se dérouler au niveau de chaque province. Pour Kinshasa, 5 candidats ont été enregistrés dont Kas Muteba, Jérémie Kabambi, Emmanuel Umpula, Luc Lukusa, Yvette Biaya et 20 organisations ont participé au processus. Après élections, les résultats ont donné deux candidats soit Kas Muteba avec 14 voix et Jérémie Kabambi avec 16 voix sur 18. Il sollicite que le CE en prenne acte. Néanmoins, il fait observer qu'après la publication des résultats, un candidat (Emmanuel Umpula) a protesté et sa contestation a été communiquée au CE par le biais de deux membres du collège société civile au CE. Enfin, il sollicite au CE de permettre à Maître JC Katende et Albert Kabuya de prendre congé du CE et d'entériner les deux noms présentés au ST.

Pour sa part, un autre membre du Collège société civile, Monsieur Jimmy MUNGURIEK fait remarquer qu'il y a eu un problème dans le processus de remplacement par rapport à la procédure suivie et qu'un compromis a été trouvé consistant en la mise sur pied d'une commission en vue de régler le litige. Il estime que, le CE ne peut se prononcer avant les conclusions de ladite commission et sollicite du CE de sursoir à l'examen de ce point.

Reprenant la parole, Maître JC Katende souligne que les organisations de la société civile se sont rencontrées pour mettre en place la commission et qu'aucun mandat précis ne lui a été confié. Il considère que la commission ne peut à ce jour s'occuper de la question des élections pour le pool de Kinshasa, du reste clôturé. Néanmoins elle peut examiner d'autres questions comme la modification du code de conduite.

Intervenant à cet effet, un membre du collège entreprises constate qu'il existe deux sociétés civiles en présence, une qui présente les résultats à entériner et une autre qui les conteste. Il s'interroge sur l'existence d'une seule entité qui représente la société civile au CE. Il soutient que cette situation

est de nature à présenter un malentendu lors de la prise de décision. Il invite les parties protagonistes à préciser de quelle société civile doit-on parler.

Il fustige le même comportement d'une autre société civile qui fait entendre des voix discordantes au niveau du Comité de validation ou au Secrétariat International avec risque de perturber la bonne marche de l'ITIE en RDC.

Un autre membre du collège entreprise, abondant dans le même sens, a voulu se rassurer si l'obligation de soumettre les procédures de désignation ou de remplacement des membres s'adresse à la composante entreprises seulement ou également à la société civile. Il s'interroge si la société civile a déjà communiqué ses procédures internes pour que le Comité Exécutif s'y réfère.

Prenant la parole, le Coordonnateur National rappelle que les procédures de désignation et de remplacement de tous les collèges sont publiées sur le site de l'ITIE.

Le Président conclut qu'en l'état actuel de la situation et au vu de la mise en place de la commission par la société civile, il est sage de surseoir à statuer sur cette question jusqu'à ce que la commission de conciliation communique ses conclusions et le CE pourra alors se prononcer à ce sujet.

Dans ce cas, le Coordonnateur sollicite du C.E de tirer la conséquence que JC Katende et Albert Kabuya continuent à siéger au Comité Exécutif jusqu'à ce qu'une voie de sortie soit trouvée.

Un membre du collège entreprises s'inquiète de l'issue des résultats de ladite commission qui risque d'être toujours contestée si les règles ou procédures ne sont pas respectées avec conséquence de bloquer le C.E à se décider.

Un autre membre du collège entreprises insiste sur le respect des textes par les composantes afin d'éviter des contestations futures inutiles. Et un membre du collège Institutions publiques invite la composante société civile à observer leur propre texte.

Ainsi, le Président propose d'accorder un délai au collège société civile jusqu'au à la prochaine réunion du C.E avant de se prononcer sur le document de désignation transmis.

Délibération:

Le CE décide d'accorder un délai au collège société civile pour présenter les conclusions de la commission de conciliation à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

Cinquième point de l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC

Le Coordonnateur National indique que le document intitulé « *Situation financière du CN ITIE-RDC arrêtée du 23 mai au 30 août 2022* » a été remis à chaque membre du CE et qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Le Président constate qu'il n'y a aucune observation soulevée et invite le Comité Exécutif à se prononcer.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière telle que présentée.

Sixième point de l'ordre du jour : Examen des points restés en suspens :

- Dossier FOMIN,
- Accord RDC et Groupe Ventora,
- Contrat RDC – SOKIMO et AJN Ressources
- Avenant XCalibur.

Le Président indique qu'au vu du déroulé des points en suspens tels que proposés pour lesquels des réponses étaient attendues, il recommande de les renvoyer pour un examen à la prochaine réunion ordinaire et invite le Coordonnateur National à les inscrire en ordre utile afin de les aborder en premier lieu avant tous les autres.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président de séance lève la séance qui a commencé à 15h32' et a pris fin à 17h45'.

Fait à Kinshasa, le 31 août 2022

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Président du Comité Exécutif

Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Ministre d'Etat, Ministre du Plan